Le pouvoir des ultraviolets : comment UV Germi dépollue les eaux usées

Temps de lecture:3 min

A l'occasion de la Journée mondiale de l'eau, on s'intéresse à UV Germi, installé en Corrèze depuis 2009. Cette entreprise fabrique et commercialise des réacteurs à ultraviolets capables de dépolluer l'eau. Elle a récemment remporté le marché pour équiper les 15 bassins de natation des Jeux olympiques de Paris.



© Capital / Unsplash / UVGERMI

Par <u>Héloïse Uberti</u>Journaliste actualités généralesPublié le 22/03/2024 à 7h00

- SAUVEGARDER
- PARTAGER

Irriguer les cultures, nettoyer les rues, laver son linge... de nombreux usages ne nécessitant pas d'eau potable pourraient être assurés grâce à la réutilisation des eaux usées. Cette pratique «contribue à économiser la ressource en eau en se substituant à des prélèvements dans la nature, voire à l'utilisation d'eau potable pour certains usages qui n'en ont pas besoin», lit-on sur une page du site du service public, détaillant le «plan eau» d'août 2023.

UV Germi n'a pas attendu les derniers épisodes de sécheresse pour s'attaquer à ce chantier. Fondée en 2010 par André Bordas, qui ne détient plus que 23% du capital aujourd'hui, cette petite société corrézienne commercialise des équipements de

désinfection de l'eau grâce à des lampes à ultraviolets, permettant de faire disparaître les micro-organismes sans avoir recours à des produits chimiques. Capable d'agir sur du petit (à l'échelle domestique) comme du gros volume, l'entreprise a également équipé 77 stations d'épuration, sur les quelque 20 000 stations au total.

La suite sous cette publicité

ACTUALITÉ DES MARQUES

Envie d'une déco qui vous ressemble ?

Découvrir

Trouvez votre bonheur parmi une multitude de mobiliers et objets astucieux sur atmosphera.com

Inspired by

Une réglementation trop stricte

À une époque où l'eau devient une ressource de plus en plus précieuse, il semble aberrant de recourir si peu au traitement et à la réutilisation des eaux usées. Avec moins de 1% de ses eaux traitées en stations d'épuration pour une nouvelle utilisation, la France est à la traîne sur le sujet. Ce retard s'explique en partie par un manque de sensibilisation et un cadre réglementaire très strict (*«trop»*, selon les professionnels du secteur). Pour des questions sanitaires, la loi française interdit la réutilisation des eaux domestiques «grises», celles provenant des cuisines ou des salles de bains. Par conséquent, les chasses d'eau ou les douches tournent à l'eau potable, tout comme les engins qui nettoient nos voiries.

En comparaison, d'autres pays comme Israël, l'Espagne ou l'Italie exploitent ce domaine de façon bien plus poussée avec respectivement 80%, 12% et 8% de recyclage de leurs eaux usées, d'après le service public Eau France. Ces pays, soumis depuis des dizaines d'années à un stress hydrique intense (lorsque la demande en eau dépasse les ressources disponibles), n'ont eu d'autre choix que d'accélérer le développement des pratiques de réutilisation des eaux usées. Car chaque goutte compte. Par exemple, l'Espagne, confrontée à des vagues de chaleur

récurrentes, n'hésite plus à irriguer ses cultures avec des eaux recyclées et désinfectées, une pratique interdite en France.

À lire aussi : Est-il devenu dangereux de boire l'eau du robinet ?

La France, qui n'avait pas à s'en préoccuper jusqu'à peu, commence désormais à y remédier, poussée par les vagues de sécheresse des derniers étés. Premier chantier : assouplir le cadre réglementaire. Actuellement, lorsque l'eau est puisée dans les nappes souterraines, elle est traitée en station de potabilisation avant d'être utilisée. Après usage, elle subit un nouveau traitement en station d'épuration puis elle est rejetée dans un milieu naturel, généralement dans les rivières ou la mer. Ce traitement assure une qualité suffisante pour que les eaux usées rejoignent le milieu naturel, mais pas assez pour être réutilisées dans le cadre d'une activité humaine, car elles contiennent trop de bactéries et de micro-organismes. Elles doivent alors subir un traitement complémentaire pour être purifiées.

En 2019, les Assises de l'Eau avaient pour ambition de tripler les volumes d'eaux non conventionnelles réutilisées d'ici à 2025. Dans le sillage de la loi antigaspillage pour une économie circulaire (loi Agec) en 2022, le gouvernement a également donné son feu vert pour de nouveaux usages, surtout urbains, des eaux usées traitées, auparavant interdits : nettoyage des voiries, curage des réseaux d'assainissement, arrosage des terrains de sport...

La suite sous cette publicité

L'objectif ambitieux des 10% d'eaux usées recyclées en 2030

Dans la perspective de promouvoir la sobriété en eau à tous les niveaux, le «plan eau» prévoyait de lever, dès 2023, les freins réglementaires à l'utilisation d'eaux non conventionnelles «pour certains usages domestiques», afin de déployer 1 000 projets d'ici à 2030 et de viser un recyclage de 10% des eaux usées à cette date. Depuis août 2023, les arrêtés s'enchaînent pour simplifier, branche par branche, les procédures de recyclage des eaux usées. «C'est long, on ne risque pas de voir les effets tout de suite», déplore Willy Fortunato, directeur général de UV Germi, qui regrette qu'il n'y ait eu «aucune anticipation de ce problème largement prévisible».

Il y a quelques années, la ressource était relativement homogène sur l'année, avec seulement deux mois de tension en juillet et en août, compensés par le restant de l'année qui suffisait à remplir les nappes phréatiques. Aujourd'hui, les tensions sur les nappes s'aggravent avec des périodes de sécheresse beaucoup plus longues et plus intenses, en alternance avec des phases de pluie extrêmes. La ressource en eau est devenue irrégulière et le modèle doit être revu pour inclure davantage la question du stockage de l'eau afin de pouvoir l'utiliser pendant les périodes de pénurie. Toutefois, une eau stockée doit être traitée, car elle contient des

organismes vivants (bactéries). «C'est aussi là qu'UV Germi intervient», précise son dirigeant, pour effectuer la dépollution biologique de l'eau.

Son expertise lui a permis d'équiper Disneyland, le plus grand parc de loisirs d'Europe, qui s'est doté d'une station d'épuration pour recycler l'ensemble de ses eaux, économisant ainsi 300 000 mètres cubes d'eau pour l'irrigation des espaces verts, le nettoyage des voiries ou encore l'alimentation de ses plans d'eau artificiels.

À lire aussi : <u>150.000 euros pour rénover 1 km</u> : <u>le coût abyssal de l'indispensable rénovation des canalisations d'eau potable</u>

UV Germi détient également un brevet de déchloramination des piscines. «En séparant le chlore et l'azote, notre déchloraminateur empêche la formation de trichloramine, une molécule cancérigène qui nécessite d'être diluée dans une quantité astronomique d'eau pour être inoffensive», explique Willy Fortunato. Quelque 2 500 piscines sont équipées de cette technologie en France, ce qui permet d'économiser environ 30 litres d'eau par baigneur par jour.

L'entreprise a récemment installé ses déchloraminateurs dans 15 bassins du Centre aquatique olympique de Saint-Denis, en vue des Jeux olympiques. Cette PME corrézienne emploie 40 salariés et a ouvert deux filiales à Dubaï et à Ryad. Elle est cotée depuis 2017 sur Euronext Growth, la plateforme boursière dédiée aux petites et moyennes entreprises.